L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 JUIN 1843.

PAR BULLITT [illegible]
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. [illegible] Compagnies d'Assurances [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

LES THEATRES [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible]

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT WESTERN.

Commandant James Hosken, Lieut. M R [illegible]

RICHARD IRWIN,
98 Front street, New York.
5 juin

CABOTAGE.

POUR ST MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamer WAVERLY, capt [illegible] P J PAVY & Co. 13, Conti.

POUR LES OPELOUSAS—Le paquebot [illegible] FAME, capt S W Haygood, partira [illegible]

POUR ST LOUIS—Le steamer JOAN OF ARC, capt C. B. Church, partira mercredi 14 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras, ou à JNO. R SHAW & Co, agents, 24, Poydras.

POUR SAINT LOUIS—Le steamboat CASPIAN, capt R. S. Freeland, partira aujourd'hui 12 du courant à 4 heures P. M. heure à laquelle les passagers sont invités à se trouver à bord. JNO. R SHAW & Co, agents, 24, Poydras.

POUR SAINT LOUIS—Le steamboat CHAMPLAIN, capt J H Freligh, partira [illegible] C. DOANE & Co, 69, Poydras.

POUR ST LOUIS et la rivière des Illinois—[illegible] LOUISA, capt. S. Field, partira [illegible] C. DOANE & Co. 69, Poydras.

POUR ST LOUIS—Le steamer CASPIAN, capitaine R S Freeman, partira positivement lundi 12 du courant à 4 heures P. M. [illegible] JOHN R. SHAW & Co. agents, 24 Poydras.

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas—Le steamer PATRICK HENRY, [illegible] P. J. PAVY & Co. 13, Conti.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à passagers de la ligne de St. Louis et de la Nouvelle Orleans, ECLIPSE, capt. Gorlee, partira à son prochain voyage pour St Louis le jeudi 22 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. Agents, 24, Poydras.

PAQUEBOT REGULIER SUR LE LAC—Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, et Biloxi.—Le steamer tirant peu d'eau et bon marcheur, ELIZABETH, capt Jos. Swiler Jr. partira du Lac à l'extrémité du Rail Road Pontchartrain pour les endroits ci-dessus les mercredis après l'arrivée des chars de 8 heures du matin, et les samedis à 6 heures du soir. N. B.—On trouvera des sacs aux lettres aux hôtels St Louis et St. Charles, à l'Arcade de Banks et au magasin de marbre de J. Stroud & co., Exchange place. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à DAVIES & GAINES, 38, rue du Camp.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara [illegible] BRILLIANT capt Hart [illegible] W. R. AVERY, 28 Gravier.

POUR LA MOBILE—[illegible] CREOLE, capitaine James [illegible] J & R GEDDES agents.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE—GOVERNOR YELL, capitaine [illegible] JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ—[illegible] WATER WITCH [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 11, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE—[illegible] CUBA STREET [illegible] P. REYNAUD.

POUR NEW YORK—Le navire SEA LION [illegible] S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le beau navire SARATOGA, capt Bolel [illegible] J W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK—Le navire ARABELLA [illegible] L. U. GALE.

POUR NEW YORK—Le navire MELTON [illegible] S & J P WHITNEY & Co.

POUR NEW YORK—Le navire LIVERPOOL [illegible] S & J P WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire OROMO [illegible] S & J P WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire HINDOO [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

POUR BOSTON—Le navire ADAMS [illegible] S & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire ASTRACAN [illegible] HARROD & DARLING, 49 Commune.

POUR BOSTON—[illegible] TIMOTHY PICKERING [illegible] HARROD & DARLING, 49 Commune.

POUR BOSTON—Le navire BERLIN [illegible] S J P WHITNEY & Co, 73 Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le navire CALEDONIA ANDER, capitaine James Mahoney [illegible] J H ASHBRIDGE 97, Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le brick GIERAL [illegible] S & J P WHITNEY & Co.

POUR [illegible] SALOMON [illegible]

POUR RICHMOND—[illegible]

POUR NORFOLK—[illegible] BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

BRICK A VENDRE—Un brick et tous ses agrès et apparaux [illegible] S & J. P. WHITNEY & Co.

LIQUEURS françaises, à vendre par GEO GREEN & BROTH, 92 Gravier.

Ports d'Europe.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le beau navire MARY KINGSLAND, capitaine Weave, partira positivement le 25 juin et a de beaux aménagemens pour la chambre, la seconde chambre et l'entrepont. S'adresser à bord vis à vis l'entrepôt Union ou à L. H GALE, 93, Commune. 6 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe BYRON, capt Russell, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe ARCHELAUS, capitaine Bonville, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 14 mai

POUR BORDEAUX—Mardi 13 du courant—Le navire fin voilier FLAVIUS, capt Jones, peut prendre 80 balles coton et 5 ou six passagers de chambre. Pour les conditions s'adresser à bord vis à vis le marché à la Viande ou à FOSDICK & BROTHERS, 66, Camp. N. B. Quelques passagers d'entrepont pourront également trouver un passage confortable à bord de ce navire. 10 juin.

POUR BORDEAUX—Le beau navire EDOUARD, capt. Trélis, sera promptement expédié pour ce port. Pour fret de 400 balles de coton ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à CH. DUFOUR. 15 mai

POUR MARSEILLES—Le navire A. 1 fin voilier LEODES, capt N. B. Robbins, a besoin de 100 balles coton et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 12 juin

POUR MARSEILLES—Le navire supérieur HANNIBAL, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co. 22 mai

POUR MARSEILLES—Le navire fin voilier LONDON, capitaine Baker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 19 mai

POUR MARSEILLES—Le navire fin voilier ORPHON, capt Gladden, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 31 mai

POUR ANVERS—Le beau navire fin voilier classe A. 1. GLENDOVER, capitaine Parsons, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 15 mai

POUR LA ROCHELLE—Le brick fin voilier et bien connu GRAND TURK, capt. Pelaize, partira immédiatement. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES—Le navire NORMAN, capt. A Kendick, partira sous peu. Pour [illegible] passage s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY & Co. 9 juin

POUR LONDRES—Le navire MARTHA WASHINGTON, capt Stevens, partira [illegible] de 100 boucauts tabac ou [illegible] S & J [illegible] & Co.

POUR LONDRES—Le navire [illegible], capitaine Spear, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co. 3 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire CLINTON, capitaine Hartley, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou 100 boucauts tabac, ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 3 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A. 1 et fin voilier LEILA, capitaine Higgins, ayant son chargement engagé en partie, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L H GALE, 93, rue Commune. 2 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire LAURA, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co. 1 juin

POUR ANVERS—Le navire WAKONA, capitaine Holland, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 6 juin

POUR COWES—Le navire A 1, fin voilier NEVA, capitaine Brown, est prêt à partir immédiatement. Pour passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 27 mai

POUR COWES—La barque LAURENS, capt Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 22 mai

FRET pour BREME—La barque brémoise DIANA, capt. Bohjet, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co, 36, Bienville. 3 juin

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	Capitaine Rogers.
" Diana,	" Freeman.
" Tennessee,	" Wise.
Barques Bashaw,	" Bowes.
" Bolton,	" Burwell.
" Natchez,	" Lindsey.
" Southerner	" Hawlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les consignés sollicitent respectueusement le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune. 17 nov

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce rail road partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne. [illegible] JARDINS DE CARROLLTON [illegible]

Arrangemens d'été pour les ports de la semaine.

De la Nlle Orléans. De Carrollton.

[illegible]

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES

Indépendamment des arrangements précédents pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusqu'à 9 heures P. M., et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi. Le conducteur des chars [illegible] par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets. A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE

commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 9 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON,
Ing. comp. rail road N. O. et C.
17 mai

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

Le soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et fera en cas utile des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneaux, et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.

J. U. LAVILLEBEUVRE.

CHAPEAUX—Un assortiment général de différentes descriptions. Aussi, 2 caisses chapeaux feuilles palmier, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins.

CLOUS de fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

PLOMB—[illegible] en barre et 2 [illegible] en débarquement du steamer Julia Chouteau, par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

CORDE d'emballage—[illegible] rouleaux en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée.

Le soussigné offre à vendre au débarquement du navire Chateaubriand, [illegible] paniers gorgnolet. AUGUSTE MOLIER, 40 St Louis.

SAVON—[illegible] caisses No. 1, différentes marques, en débarquement du navire Laura, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane.

CORDAGES, Toiles d'Emballage, Poivre, Ferblanc, &c.—1000 rouleaux cordages goudronnés de Manille, 500 pièces toile d'emballage d'Allemagne, 200 caisses ferblanterie de Pontpool, 40 saumons ferblanc, 200 sacs poivre, 200 barillets clous fer de Suède, 200 bottes écoupes, 5 1/2 pipes vin de Madère, 200 paniers bouteilles à Madère, 200 caisses thé impérial, poudre à canon et Young Hyson, 13 et 6 livres, 50 caisses fruits à l'eau de vie, 50 do absynthe, 50 do anisette, à vendre par O. H. MISSKOAES, 24, Vieille Levée.

VINS—100 caisses vin rouge ordinaire, 100 do blanc [illegible] grave, 200 do do 1/2 bouteilles, 50 tierçons vin claire, 15 barriques vin vieux, 30 caisses absynthe, 30 fruits à l'eau de vie et au sirop, 50 de liqueurs assorties, 20 do chinois à l'eau de vie, 30 do fleurs d'oranger, 40 do salomons assortis, 50 paniers champagne, 50 do, marasquin, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

ARRETEZ LE VOLEUR.

La cabane du navire Huntsville a été dévalisée dans la première nuit de mardi, 30 du courant, par un voleur qui a enlevé les articles suivants, savoir: 27 Cuillers à bouche en argent, 24 do à thé, do. Les cuillers portent sur le manche les noms "Huntsville" "Stoddard" et les lettres suivantes y sont gravées: H. E. V. P. ainsi que les noms des fabricants "Marquand & Co." "A. Rasch" et "Stebbins & Co." Une récompense libérale sera donnée à la personne qui fera retrouver ces articles ou fera arrêter le voleur. 31 mai. HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

HUILE D'OLIVE—125 paniers de la marque de Pisgual, fraiche, en débarquement et à vendre par S. & A. SOULIE, 44 Bienville, au lac. 31 mai

150 caisses blanc de baleine, 50 caisses fromage, 40 firquins beurre Goshen, 10 sacs vieux café Java, 10 demi pipes vieux cognac, 20 caisses thé choisi—Impérial, poudre à canon en boîtes de 1/2 liv, Young Hyson; [illegible] 3 barils tabac à chiquer de Mme. Miller, 200 tambours, figues fraîches de Smyrne, En débarquement et à vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 35 Vieille Levée. 25 avril

CUIR pour semelles—article supérieur, à vendre en magasin à bas prix pour clore une consignation par JOHN HALL, 3 Front Levée. 13 mai

Traites.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 2 juin

TRAITES sur la Havane, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti. 31 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par S & J P WHITNEY, 73 Camp. 27 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 30 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 26 m

TRAITES sur Boston, à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 22 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 mai

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par L H GALE, 93 Commune. 27 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 1 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune. 6 mai

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66 Camp. 6 mai

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 2 mai

DOUBLONS espagnols et patriotes à vendre par J. ALBERT, 22, St Louis. 27 mai

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti. 28 av

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 19 a

DOUBLONS Patriotes—à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 15 mai

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, &c. à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 8 juin

CAFE de la Havane, Bo. vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 8 juin

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 8 juin

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et jaune à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 8 juin

SACS DE PITRE—2,000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 ju

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 ju

ARROW ROOT—10 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 ju

THE—500 caisses différentes descriptions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 7 ju

VIN de Bordeaux [illegible] à vendre par [illegible] 16, Douane. 1 juin

COTONNADE à vendre [illegible] Wm. FREEN & Co, 16 Douane. 1 juin

GRAINE [illegible] à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti.

HUILE d'Ours—Un baril supérieur, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune. 16 mai

SALERATUS—51 barriques du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 10 mai

SUCRE de la Havane—30 caisses blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 22 mai

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 22 mai

CAFE de Rio, différentes qualités, à vendre en magasin par GEO. GREEN & BROTH. 92, Gravier. 25 mai

SACS en paire, à vendre par GEO. GREEN BROTH. 92, Gravier. 25 mai

VINS, imitation au cut et Porto, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 92, Gravier. 25 mai

CHAPEAUX—100 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

FEUTRES—30 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 6 jn

PORC mess et prime, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras. 7 juin

TABAC—[illegible] caisses à bas prix, à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras. 7 juin

CORDES d'emballage—30 rouleaux à vendre par CH. DOANE & Co. 69 Poydras. 7 juin

CAFE Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH 92 Gravier. 6 juin

VIN de Muscat, liqueurs françaises, à vendre par GEO. GREEN & BROTH 92 Gravier. 6 juin

COTON bleu indigo—[illegible] caisses à vendre par GEO. GREEN & BRO. 92 Gravier. 6 juin

TABAC de Cuba en feuilles, en [illegible] et à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti. 6 juin

VINS de Madère et de Porto en magasin et à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 1 juin

CIGARES de la Havane, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti. 5 juin

OIGNONS, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 3 juin

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co, 36 Bienville. 3 juin

GRAISSE—156 barillets et 40 barils prime, à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras. 1 juin

BOEUF—40 barriques fumé, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

CHECKS à vue sur New York par la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et Centre Financier. 5 mai

AMIDON—60 caisses marque Proctor, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 5 mai

SAVON—30 caisses, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 5 mai

CAFE de la Havane—120 sacs à vendre par A DURAND, 7, rue Conti. 29 a

VIN rouge—200 caisses, à vendre par A DURAND, 7, rue Conti. 29 a

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 29 a

ANISETTE—200 paniers à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 28 av

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par CH DOANE & Co 69, Poydras. 16 avril

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co. 3 avril

DAMEJEANNES—[illegible] gallons à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.

CIGARES de la Havane—[illegible] de toutes descriptions à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti.

VIN blanc—Quelques caisses à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti.

AMANDES—[illegible] sacs, douces écossées, à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti.

COFFRES Metalliques, de Chapman, à vendre par W A RYAN, 15, Chartres.

BOEUF—100 barils prime de New York, à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas. 11 av

CAFE—La Havane, Laguayra, Rio et Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins.

CAFE de la Havane, prime, à vendre par J M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 11 av

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune. 13 av

HUILE d'ours—Des Rocky Mountains, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune. 13 av

DRILLS en toile de mode, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 13 av

VIN de Champagne marque de choix, à vendre par HUGO GILDEMEESTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon—[illegible] caisses en bon ordre, à vendre par J ALBERT, 22 St Louis. 5 av

MARCHANDISES du pays, assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTH 92, Gravier. 22 a

50 PANIERS de 50 bouteilles vides, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

BOUCHONS—50 000 bouchons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

55 PANIERS champagne à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

80 CAISSES Salade assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

VINS en barriques—60 barriques vin rouge, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

48 demi-barriques Vin blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 m

MERINOS—8 pièces Merinos à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 22 mai

VIN vieux—12 barriques vin vieux à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 10 mai

PLATEURES Fine "Lehon" à vendre en magasin par WM FREEN & Co, 16, Douane. 11 mai

SUCRE raffiné blanc de la Havane, à vendre par E. TROISGRON, 26, Vieille Levée. 10 mai

CRACKERS de Quincy—10 barils à vendre par W. H. AVERY, 28 Gravier.

RAISINS—[illegible] barriques Tours, à vendre par CH. DOANE & co, 69 Poydras.

BOIS de Campêche—50 tonneaux à vendre par S & J P WHITNEY & Co.

TUILES faitières, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 161 Camp. 24 mai

ALUN—10 barils, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20 Douane. 24 mai

CLOUS—500 barriques de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 22 mai

THE—300 caisses différentes espèces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 22 mai

FICELLE—40 balles à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20, Douane.

CAMBOOSES—2 cambooses pour navire, à vendre par FOSDICK & BRO, 66 Camp. 2 juin

BLANC de Baleine—100 caisses de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 21 mai

MAQUEREAUX—100 demi barils No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 23 mai

CLOUS—400 barillets en magasin et à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 16 mai

SACS de parements et de secondes mains, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune.

CHOKE de Boston—100 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 14 mai

SAVON et blanc de baleine—300 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 14 mai

SUCRE—50 caisses sucre brun de la Havane, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 19 mai

WHISKEY—100 barils à vendre par SHULZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 11 m

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 10 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 21 Bienville. 10 mai

CUIRS—100 cuirs secs et salés, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 21 Bienville. 10 mai

BOEUF mess, à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 6 mai

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 10 mai

CAPSULES de Mothes, (légitimes) à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti. 11 mai

INDIGO—Excellent de Caracas, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 8 mai

SEL—1a caisses anglais de table, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras. 5 mai

BOUCHONS—70,000 bouchons à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 5 mai

HUILE de Baleine d'automne et d'hiver, à vendre par GEO E CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

PORC Rump—50 barils, en débarquement à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 5 mai

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 4 mai

30 demi pipes Cognac Pellevoisin aîné, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co. 21 Bienville. 25 av.

SEL—10,000 boisseaux, gros, à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 2 mai

WHISKEY—74 barils rectifié, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 2 mai

FARINE—200 barils à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras.

SOULIERS—3 caisses à vendre à bas prix par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 3 mai

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde, à vendre par FOSDICK & BROTH., 66 Camp. 3 mai

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 jn

CAFE de la Havane de vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune. 22 mai

BOIS de Campêche, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis. 5 juin

PIERRES—500 pieds de toutes parées pour banquettes et gouttières, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 6 juin

BRODEQUINS, bottes, souliers—Un assortiment reçu constamment en mains, à vendre par FROST & Co 10 Magasins. 5 jn

HUILE de graisse—12 barils, supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTH. 1 juin

CIDRE—12 barils supérieur, en débarquement du Newark de New York, à vendre par FOSDICK & BRO, 66 Camp. 2 juin

BEURRE de Goshen, 12 barillets, en débarquement du Newark, à vendre par TUFTS & HUBBARD, 20, Douane. 2 juin

CHAPEAUX de feuille de Palmier de toutes grandeurs et qualités, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 2 juin

MARBRE—350 pieds à vendre par J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette. 4 juin

PEINTURES—20 barillets et 8 cuirs de 12 à 40 livres, et 40 barils blanc commun et [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 2 juin

AMANDES sans coques—30 caisses de 30 livres chaque, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Poydras. 1 juin

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—Pacotilles, Espagnoles, Draps &c, en magasin, à vendre par WM. FREEN & Co, 16 Douane. 1 juin

BOTTES, souliers et brodequins—83 caisses reçues par le navire Timothy Pickering de Boston, à vendre par R G HOBBS, 12, Douane. 1 juin

GRAINE DE LIN et Lin d'Abeille—60 barils en débarquement du steamboat B. Franklin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 1 juin

CORDE D'EMBALLAGE—[illegible] rouleaux en débarquement du steamboat [illegible] à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 1 juin

SARDINES—400 boîtes [illegible] très bon marché par VALETON FRERES, 22 Saint Charles. 1 juin

AGENCE de la Raffinerie de sucre de Boston.—Sucre raffiné, en pains, en poudre et écrasé, constamment en mains, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 juin

LIQUEURS—20 pipes genièvre de Hollande, "swan," 15 pipes eau de vie de Cognac Otard, Dupuy & Co. 10 pipes do vie de Pêche, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 3 ju

HUILE de Palmachristy—20 barils actuellement en débarquement et à vendre par CH DOANE & Co. 69 Poydras. 7 juin

BACON—50 barriques jambons et épaules en magasin, à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras. 7 juin

PANTOUFLES en cuir et maroquin—20 caisses pour hommes, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 7 juin

HUILE de graisse—11 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 66 Camp. 6 juin

DE l'emmaganisage peut être pris dans un magasin à l'épreuve du feu, très convenablement situé, en s'adressant à HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 6 juin

SACS en jute, cordages de Manille, haussières et toutes cordages de toutes grosseurs, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 92 Gravier. 6 juin

MACHINES à nettoyer le coton, amelioriées, de Carver, à vendre par GEO GREEN & BROTH 92, Gravier. 6 juin

GRAISSE—115 barils en magasin et à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 6 juin

PORC mess et porc pour famille en demi barils, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 6 juin

PLATS en cuir en magasin, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 6 juin

BEURRE—30 barils prime et inférieur, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 6 juin

WHISKEY—10 barils vieux Whiskey de Bourbon, qualité supérieure, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 6 juin

GRAISSE—70 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 6 juin

EN débarquement du navire Saxonia, de France, 12 caisses citron, 45 caisses fruits conservés, 32 de bonbons, 8 fleur d'oranger, 1 de la liqueur de noix, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

FER anglais, en barre—Une petite facture bien assortie à vendre à bas prix pour clore par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

FERBLANC, à vendre par A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

FER pour cercles, anglais, [illegible] à vendre par A. GORDON, WYLIE & co.

MARCHANDISES pour le marché mexicain [illegible] A. GORDON, WYLIE & co. 6 juin

MAIS—[illegible] en débarquement [illegible] ROBERTS & GOODRICH, 40 Camp.

PORC prime à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 6 juin

BACON—Plats côtes et épaules, en débarquement et à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60 Camp. 6 juin

BOIS de Teinture—5000 quintaux en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 11, Vieille Levée. 5 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. M. LAPEYRE a transporté son bureau au No. 20, rue St. Louis. 6 juin

BARRIQUES à eau, cerclées en fer, à vendre à bord du navire Clinton, par S & J P WHITNEY & Co.

BACON—Plats côtes, épaules et jambons, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

CHANVRE roui du Kentucky, à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

FARINE—100 barils supérieure, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 4 juin

MANTAS [illegible] balles très fines, [illegible] pour les marchés du Mexique, débarquement du navire Newark et à vendre par HILL & MORTON, 17 Chartres. 3 juin

VIN ROUGE—[illegible] en débarquement du bateau que Sarah Hand, de Bordeaux et à vendre par les sous-signés, 20 barriques vin rouge, cout. Estèphe Médoc, 32 barriques do Montferrand, BOUTIN, GALLY & Co, 26, Toulouse. 12 mai

HUILE d'olive—100 paniers Pisgual en bouteilles de 24 onces, à vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co, 11 et 13 St. Louis. 26 mai

VIEUX whiskey Bourbon—10 barils qualité supérieure, à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUSE & Co, 11 et 13 St. Louis. 26 mai

VITRERIES et étagères—Un assortiment complet convenable pour les magasins de détail et les magasins d'habillement, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66 Camp. 4 juin

CORDAGE de Manille de toutes dimensions, à vendre par GEO E CLIFFORD, 47, Poydras.

BLANC de baleine—30 caisses première qualité à 1 livre, convenables pour pensions et hôtels, à vendre en débarquement du navire Edward Everett par TUFTS & HOBBARD, 20 Douane. 23 mai

CIGARES de la Havane—10 000 principes, fère qualité, à vendre à bon marché par J E LORBILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 mai

EAU de fleurs d'oranger triple—Quelques caisses à vendre par J E LORBILHE, Encoignure Royale et Douane. 23 mai

PLATRE de Paris, qualité supérieure, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 24 a

PORC—10 barils mess, 2 do M. O. 6 do. mess à l'inspection de Bexant, à vendre par MERLE, BELLE & Co. 45 Vieille Levée. 23 mai

SUCRE raffiné de Boston—100 caisses et barils en pain écrasé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 23 mai

BRODEQUINS, Bottes, &c—1101 caisses en débarquement du brick Georgian et de la barque Boston, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

ARDOISES—Récemment reçues et à vendre, 8,000 excellentes qualités de Welsh, dimensions assorties à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 21 mai

A VENDRE en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 80 barriques Vin rouge, 36 barils Vinaigre blanc, et 8 barils Vin blanc. CH. DUFOUR, 11 Conti. 12 mai

BOTTES, souliers et brodequins—31 caisses en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par R. G HOBBS, 12, Douane. 12 mai

FROMENT—15 barils en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 13 mai

GRAISSE—128 barils article supérieure, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 12 mai

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire à vapeur Alabama, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 10 mai

SERINGUES—A vendre au débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, 300 seringues assorties. AUG. MOLIER, 40, St. Louis. 11 mai

FIL à voile de coton et cordages, 3 barils de voile de coton, 15 rouleaux cordages à reliure, 1 baril de voiliers, 1 balle ficelle, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 9 mai

FRUITS au sirop, de la Havane, à vendre par VALETON FRERES, 22, Saint Charles. 9 mai

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs en débarquement de l'Alabama, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 6 mai

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger, figues de Smyrne, à vendre par VALETON FRERES, 22, Saint Charles. 9 mai

TABAC à chiquer en boîtes de 12 1/2, 14 et 16 à la livre de la marque Samuel S. Meyers & co, Richmond, Ve à vendre par VALETON FRERES, 22, Saint Charles. 9 mai

CAFE Primé vert de la Havane à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 8 mai

FROMAGE de Gruyère, venant directement du pays, reçu par le navire Charlemagne, et à vendre par F. PERRET, 85, Toulouse. 11 mai

BOTTES, Souliers et Brodequins—91 caisses en débarquement du brick Georgiana, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 11 mai

GENIEVRE de Hollande, marque bien connue orange—dans les magasins de la Douane, à vendre par SCHMIDT & Co, 36, Bienville. 11 mai

FARINE—500 barils première qualité à bord du [illegible], à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 6, Camp. 11 mai

INDIENNES et Toiles à Chemises—8 caisses indiennes, 8 grande et 1 de toile blanche, en débarquement de la barque Bostonian, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

SAVON et Blanc de Baleine—30 caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Camoo, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 10 mai

VEAUX cirés—Les soussignés ont en magasin un grand assortiment de Veaux cirés français, qu'ils vendent à bon marché pour clore cet article. CASTAING & LOMBARD, 23 Conti. 24 av

CHAPEAUX de soie noire et gris, nouveau genre, pour hommes, reçus par le navire Ville de Bordeaux, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 23 Conti. 24 av

MARCHANDISES Diverses—21 boucauts jambons, plats côtes et épaules; 200 barils de farine; 200 barils porc; 150 do M. O.; 100 do mess M. O.; 150 do harricots blancs: 90 barils graisse; 64 barillets do; 60 barils boeuf; 15 demi barillets do en magasin, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras. 1 juin

CAFETIERES hydro-pneumatiques, assorties en dimensions, reçues par le Talma et à vendre par J E LORBILHE, Encoignure Royale et Douane. 23 mai

PROCLAMATION
PAR ALEXANDER MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les Représentans de l'Etat de la Louisiane dans le Congrès des Etats-Unis, pour le vingt-huitième Congrès, [illegible] deux ans à partir du quatrième jour de mars mil huit cent quarante trois, [illegible] par la loi, être élus le premier lundi de juillet [illegible] le jour [illegible] la Nouvelle Orléans [illegible] et dans la paroisse de St. Jacques ou l'élection [illegible] dans les deux premiers jours suivants: [illegible]

[illegible]

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce dix-huitième jour de mai, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante-septième.

A. MOUTON.

Par le Gouverneur,
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION
PAR ALEXANDER MOUTON,

[illegible]

A. MOUTON.

Par le Gouverneur,
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

FONTAINE BLUE LICK, Kentucky.

[illegible]

SANGSUES.

[illegible]

SANGSUES.

[illegible]

SANGSUES.

SANGSUES—[illegible] France, [illegible] No. 93 [illegible]

J. P. SOUBIRAN.

EAU DE VIE—[illegible]

BLANCHARD, EIMER & Co., Rue Bienville.

AVIS—J. Lalande [illegible]

FORMATION DE SOCIETE.
DUCRET ET LANGLADE,
Chaudronniers et Ferblantiers, rue Conti, No. 14.

A DATER de ce jour les soussignés ont formé une société pour exercer [illegible] Latour et Duverge.

[illegible]

L. DUCRET.
J. LANGLADE.

AVIS.

MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS.

LE soussigné, agent certain [illegible] des Pillules Antibilieuses [illegible]

Geo. Jones, [illegible] C. H. PEARSON, [illegible] & Sons.

FOURNITURES [illegible] W. A. RYAN, 15, Chartres.

FROMAGES—12 caisses de fromages, en débarquement du navire Huntsville, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 19 mai

BEURRE—128 firquins prime, en débarquement [illegible] Orange en débarquement [illegible] à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 19 mai

CIDRE—50 barils New York, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 19 mai

VINS, eaux de vie, &c.—20 pipes vin madère, 15 demi do, 20 quarts do, 10 do do Oporto, 20 do do Teneriffe, 20 demi-pipes vieux madère, [illegible], 20 paniers do, [illegible] de Londres, 10 do [illegible] d'Ecosse, 100 bouteilles et demi bouteilles. A vendre par PETERS & MILLARD, No 34 et 35 Vieille Levée. 25 avril

Nouvelle-Orleans:

LUNDI MATIN, 12 JUIN 1843.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES
PREMIER DISTRICT:
GEO. K. ROGERS.
SECOND DISTRICT:
EDW. D. WHITE.

REPRESENTANT A LA LEGISLATURE DE L'ETAT:
FÉLIX LABATUT.

CLAY CLUB.

Une assemblée du Club aura lieu lundi soir, 12 courant, à la salle rue de l'Exchange. Le Club ayant aboli le coût d'initiation, tous les whigs qui voudront devenir membres de ce Club sont priés de se présenter aux assemblées et de signer la Constitution.

C. C. WILLIAMS, JULES BENIT, } Secrétaires.

Dans son ardeur de partisanerie démocratique, le Courrier dans sa partie française, s'était laissé emporter à ranger M. Calhoun comme un des vrais démocrates. Cette légère inconséquence a été sur le champ relevé dans les termes suivants par la partie anglaise du même journal:

"L'Abeille a raison en disant que le Courrier appuiera M. Calhoun pour la Présidence, s'il est nommé par la Convention, en dépit de la rendrique faite dans la précipitation de la composition sur le côté français du Courrier d'hier soir. Nous sommes fiers de M. Calhoun comme d'un de nos frères démocrates, et nous nous réjouirons de son succès comme candidat, s'il est le choix de notre parti."

Cette rectification est un peu plus claire et un peu plus nette que l'explication qui se trouve dans le côté français; celle-ci vaut cependant la peine d'être citée comme un modèle:

M. CALHOUN.—Plusieurs lignes omises dans l'article que nous avons publié hier, au sujet de M. Calhoun, n'ont point échappées à la sagacité de l'Abeille. Afin de rendre notre idée plus claire, nous dirons à l'Abeille que nous aurons à cœur de contribuer, par nos faibles efforts, à la réussite de M. Calhoun, dans le cas où il serait choisi par la Convention démocratique.

Ce petit amendement et l'article qui nous l'a valu, peuvent se résumer de la façon suivante: "Nous ne voulons pas de M. Calhoun qui est à peine un aristocrate; mais nous le soutiendrons, s'il est candidat." C'est une argumentation nouvelle, mais qui vaut son prix.

Les nouvelles d'Europe et la longueur des avis que notre feuille doit publier, nous forcent à remettre à demain plusieurs articles préparés pour aujourd'hui.

L'Hôpital de Charité contre Fellowes.—Cette affaire qui porte sur la constitutionalité de la Taxe, frappée par la Législature de l'Etat de la Louisiane sur toute les [illegible] Orléans, au profit de l'Hôpital de Charité [illegible] H. H. [illegible] M. G. [illegible]

[illegible]

Marine.—[illegible] mandant James [illegible]

Le navire à vapeur des Etats-Unis [illegible], commandé par le lieutenant Hunter, a quitté Boston pour se rendre à New-York, où il est attendu [illegible].

—La frégate des Etats-Unis Saratoga a [illegible] le 3 courant pour se rendre à la côte d'Afrique. Elle porte le pavillon du commodore M. C. Perry, et elle portera jusqu'au moment où le [illegible] à Norfolk, aura rejoint l'escadre d'Afrique.

—Le capitaine McKeever a pris le commandement de l'Independence en remplacement du capitaine Stringham, qui a demandé un congé.

EUROPE.

Arrivée de l'Acadia.

L'Acadia a fait l'une des plus promptes traversées que l'on puisse citer: Parti de Liverpool le 19 mai dans l'après midi, ce navire à vapeur entrait à Boston le 1er courant à 5 heures du matin, après un voyage de 12 jours et demi, dans lequel, il faut comprendre neuf heures de relâche à Halifax. Nous avons eu par cet arrivage des dates de Liverpool du 19, de Londres du 18, de Paris du 16.

Nous sommes condamnés cette fois à enregistrer que des faits d'un intérêt politique secondaire. La politique générale est en repos; elle ne se réveille à propos de la question du Danube ou la Russie a définitivement [illegible] la Porte. Chaque nation [illegible] occupée de ses affaires [illegible], de grandes discussions qui produisent pas de choses, de grands projets qui ne sont pas réalisés, ou bien encore de dissensions intérieures qui ne sont plus assez puissantes pour exciter un vif intérêt.

Notre correspondance résume ce qui a rapport à la France et à l'Espagne, nous ajoutons pour les autres pays quelques faits puisés dans les nombreux journaux que nous avons reçus. L'Angleterre est assez préoccupée à [illegible] qui avait éclaté à [illegible] part de l'Acadia et la confirmation des succès qui ont été [illegible] dans le Scinde, [illegible] la indépendance de [illegible] à l'empire britannique, [illegible] conquête est due au bouillant courage de Sir Charles Napier. Il a reçu pour récompense le gouvernement de la nouvelle province. Des trésors [illegible] à plus d'un million sterling, sont le premier bénéfice que les Anglais auront retiré de ce [illegible], qu'ils ont plus directement en contact avec l'Afghanistan, où de cet succès de si grande [illegible].

FRANCE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

1er. Mai.—A l'occasion de la fête, le roi a reçu, suivant son habitude, le clergé, les ministres, les maréchaux, les membres du corps diplomatique, et les députations des principaux corps de l'Etat. Les discours et compliments habituels ont été échangés.

—Un temps superbe a favorisé la fête du roi. Dès dix heures du matin, une grande partie de la population parisienne s'est mise en mouvement. La foule était nombreuse aux Champs Elysées, au jardin des Tuileries, à la barrière du Trône et sur les boulevards. Des théâtres de pantomime, des orchestres de danse, des mâts de cocagne, des spectacles de toutes sortes ont offert des divertissements depuis deux heures de l'après midi jusqu'à la nuit.

L'affluence s'est portée au jardin des Tuileries, sur la place de la Concorde et sur les quais, et dans l'attente curieuse du feu d'artifice.

Les lanternes à gaz qui entourent la colonne de Juillet avaient été remplacées par de superbes candélabres à branches supportant, terminées par des candelettes percées circulairement d'une multitude de trous, pour donner passage au gaz.

L'éclairage obtenu à l'aide de ces appareils offrait une lumière douteuse d'un effet magnifique.

Le feu d'artifice a admirablement réussi, il a commencé à huit heures et a duré trois quarts d'heure. Entre deux colonnes rostrales, s'élevait un palais splendide, sur la façade duquel figuraient des terrasses garnies d'espaliers et d'arbustes, à lies en couleurs, et un grand écusson avec le chiffre du roi.

Le bouquet a jailli du sein de fontaines de feu, qui se confondaient, dans l'éloignement, avec les gerbes d'eau des bassins, et s'élevaient dans les airs en gerbes lumineuses au milieu des nuages.

Jamais plus belle journée n'avait favorisé une fête publique. Aucun accident ne l'a troublée; le plus grand ordre n'a cessé de régner sur tous les points.

Idem—Inauguration du chemin de fer d'Orléans.—L'inauguration du chemin de fer de Paris à Orléans a eu lieu en présence d'une foule immense. Sont partis des 1500 invités que les différens convois ont successivement amenés à Orléans, une grande partie de la population des villes et communes voisines était accourue pour jouir de cet intéressant spectacle.

Trois départs ont eu lieu de Paris; l'un à six heures et demie du matin, le second à sept heures et le troisième à huit heures. Les deux premiers convois, composés de wagons chargés d'environ 500 personnes ont fait le trajet en quatre heures et quelques minutes, compris le temps perdu à chaque station. Le troisième convoi, composé exclusivement de diligences, est arrivé à midi et demi à Orléans; il amenait M. le duc de Nemours, M. le duc de Montpensier, les ministres de l'intérieur, des travaux publics, de la justice, le président de la Chambre des Députés, M. Legrand, sous secrétaire d'Etat des travaux publics, M. Dupin aîné, ancien Président de la Chambre des Députés, les aides-de-camp du Roi et des Princes.

Les Princes, en arrivant au débarcadère, ont été reçus par le préfet du Loiret, le général commandant le département et l'Evêque du diocèse. Ils ont ensuite assisté à la bénédiction du chemin qui a été solennellement donnée par l'Evêque. Le Prélat a prononcé un discours qui a été écouté avec intérêt.

Après avoir passé en revue la garde nationale et les troupes de ligne qui, à l'entrée du débarcadère, bordaient les deux côtés de la voie, les Princes, suivis de leur état-major, des ministres, ont été conduits dans [illegible] où un splendide déjeuner [illegible].

Le retour s'est effectué [illegible] dans le plus grand ordre, à la nuit venue des torches [illegible] distance en distance [illegible], malgré l'heure avancée [illegible] grand nombre de spectateurs.

Le premier convoi de retour, parti d'Orléans à quatre heures un quart, est arrivé à la gare de Paris à neuf heures moins cinq minutes. Les autres ont suivi successivement.

Un grand nombre de dames s'étaient rendues ce soir au débarcadère; elles y attendaient impatiemment les voyageurs pour revoir au plus tôt un père, un époux ou un fils, et s'assurer par elles-mêmes que le voyage avait été heureux. Aucune des précautions que la prudence peut commander n'avait été négligée, mais elles ont été superflues, la sécurité n'a pas été un seul moment d'être complète. La confiance était [illegible].

Un temps magnifique a constamment favorisé cette fête nationale.

3 mai.—Inauguration du Chemin de Fer de Rouen.—L'inauguration du chemin de fer de Paris à Rouen a eu lieu ce matin. Plus de mille personnes sont parties par trois convois successifs.

Les princes, le duc de Nemours et de Montpensier, sont arrivés à la gare à sept heures et demie, et ont [illegible] débarcadère, accompagnés de MM. les ministres de l'intérieur, des travaux publics, des finances et [illegible] de M. le préfet de la Seine. Un grand [illegible] de population assistait au départ et a salué [illegible] de vives acclamations.

Un premier convoi de personnes invitées est parti à [illegible] heures du matin de la gare de St-Germain, et un [illegible] autre, à huit heures et demie, portant Monseigneur le duc de Nemours, Monseigneur le duc de Montpensier, [illegible] les ministres de l'intérieur, des travaux publics, [illegible] et beaucoup de notabilités de l'ordre civil et militaire. Ces convois ont été composés de [illegible] wagons contenant près de [illegible] cent personnes en tout.

[illegible]

Dans la partie droite de la gare se trouvent groupées sur une voie pour le service des deux chemins une population plus vaste que celles adoptées dans les gares de Birmingham et Greenwich. Une suite d'arcades [illegible] diverses salles pour les voyageurs, et pour la poste et le dépôt des bagages.

Nos salles ont été parées donnant sur une rue intérieure du Débarcadère, où des voitures recevront les ballots [illegible] dans la gare, et sont [illegible] à l'Amiral. Un pont-levis sera prochainement [illegible] de la gare, du côté de la rue d'Amsterdam [illegible] aux wagons chargés de [illegible].

[illegible] sur la partie gauche de l'établissement et de [illegible] monumental, serviront [illegible] toute en charpente qui [illegible] actuelles, et dont les dimensions [illegible] toutes celles connues.

[illegible] partie gauche de la gare, consacrée au [illegible] St-Germain, sera disposée en six voies couvertes, pour le service de la ligne de Versailles et des autres lignes qui pourront aboutir [illegible].

[illegible] sur les détails du voyage [illegible] que par l'affluence des populations [illegible] pour saluer au passage les [illegible] train industriel, et par les [illegible] la vue des riches paysages [illegible].

[illegible] Rouen offre un coup-d'œil imposant. [illegible] sa marche, s'avance majestueusement [illegible] les belles prairies de St-Sever [illegible] la Reine, les Champs Elysées de [illegible] plus loin, le panorama de [illegible] églises, ses clochers gothiques [illegible] la flèche audacieuse de sa cathédrale [illegible] de St. Ouen, puis la ligne régulière [illegible] qui bordent le quai [illegible] C'est un spectacle animé [illegible] qui complétait la forêt de mâts de [illegible] rangés le long du port, et les [illegible] au devant [illegible] un beau pont suspendu qui [illegible] de la métropole normande.

[illegible] Rouen n'avait pas oublié que ses cent [illegible] industrieux, opulens, ont à soutenir [illegible] réputation d'hospitalité et de grandeur [illegible]. Ses chefs municipaux avaient évoqué [illegible] souvenirs, toutes les traditions, pour varier [illegible] de ses fêtes. C'était une heureuse idée que celle de faire concourir à ce spectacle du triomphe de l'industrie les corporations industrielles et les hommes de travail. A l'exemple des processions des corps de métiers si célèbres au moyen-âge, [illegible] bannières respectives, exprimant par l'animation de leurs traits la part toute personnelle qu'elles prenaient à un progrès si ardemment inauguré, et par des vivat pleins [illegible] satisfaction patriotique.

Les princes étaient [illegible] au débarcadère par les autorités civiles, judiciaires et militaires. Les [illegible] de réception ont tenu peu [illegible]. On avait beaucoup d'autres [illegible].

M. le prince de Croï, archevêque de Rouen, a [illegible] des wagons. Cette cérémonie [illegible] et par son but, a été [illegible] de tous les assistans. On [illegible] sous les yeux de tout un peuple [illegible] rouennaise et celle des campagnes [illegible] sur les belles pelouses de [illegible] les hauteurs environnantes.

[illegible] avait été préparé dans les salles [illegible] de la station. En attendant la cérémonie [illegible] les princes y ont pris place avec les autorités [illegible] des invités du convoi privilégié. La plus grande cordialité et le ton respectueusement [illegible] encourager autour d'eux les membres [illegible] n'ont pas cessé un instant d'animer cette [illegible].

[illegible] passé en revue la belle garde nationale de [illegible] reçu à la Préfecture de nombreuses [illegible] le duc de Nemours a présidé à un splendide [illegible] 250 couverts offert par la Municipalité. [illegible] ont été portés aux Roi et aux divers membres de la famille royale; le duc de Nemours y a répondu avec à-propos et courtoisie. Le prince a [illegible] en présence un grand bal à la préfecture.

FAITS DIVERS.

—La mort vient de frapper encore un des chefs de notre vieille armée. Le lieutenant général baron Tardieu, frère du maréchal duc de Dalmatie, est mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 7 mai courant. Le général baron Soult est un des hommes qui ont servi la France avec le plus de dévoûment pendant les longues périodes des guerres de la république et de l'empire. Simple soldat au début de sa carrière, il s'est élevé jusqu'à l'un des plus hauts degrés de la hiérarchie militaire par la seule impulsion de ses talents et de son courage. De toutes les grandes batailles livrées par les armées républicaines et impériales, il en est peu auxquelles il n'ait pas pris part et, dans tous ces grades, il n'en est aucun qu'il n'ait dû à la récompense directe d'une action d'éclat. Moniteur Parisien.

—La frégate l'Uranie, commandée par le capitaine de vaisseau Bruat, gouverneur des établissemens français dans l'Océanie, est partie de Toulon le 1 mai. Ce bâtiment se rend aux îles Marquises.

—M. Victor Mauvais, astronome, attaché à l'Observatoire de Paris, vient de découvrir une comète télescopique dans la constellation du Cygne et de Pégase.

Voici quelle était sa position, le mercredi 3 mai, à minuit heures 45 minutes cinquante quatre secondes, temps moyen de Paris, compté de midi. Ascension droite cinquante quatre secondes du matin:

Ascension droite 326° 33' 41''
Déclinaison boréale 26° 24' 30''

Dans vingt-quatre heures, son ascension droite a augmenté de [illegible] minutes de degré et sa déclinaison a diminué de une minute.

C'est une faible nébulosité ovale d'environ trois minutes de diamètre, avec une condensation sensible de lumière au centre.

—Le général Hérard, ex-président de la république d'Haïti, est incessamment attendu à Paris. On assure que c'est avec [illegible] français qu'est placée la majeure partie de sa fortune. L'appartement qu'il [illegible] est déjà, et on dit que [illegible] des préparatifs pour le recevoir.

—On a quelques heures passé de l'envoi de M. de Lagrenée en Chine pour une mission diplomatique. Les journaux anglais nous apprennent de plus qu'il s'agit d'y envoyer une escadre, sous le commandement d'un contre-amiral, afin d'établir des relations commerciales et politiques entre la France et le céleste empire. C'est un projet auquel on ne pourrait qu'applaudir.

On écrit d'Amsterdam, 6 mai: "Une pétition signée par 347 habitans d'Amsterdam et 18 habitans de La Haye, a été présentée ces jours derniers au chargé d'affaires des Etats-Unis près notre cour, par une députation composée des principaux banquiers d'Amsterdam, MM. Hope, Hodshon, Crommelin et autres. Cette pétition contient un appel à la loyauté du peuple américain par rapport aux détenteurs des fonds publics de ceux des Etats de l'Union qui ont cessé de remplir leurs obligations envers leurs créanciers. Les pétitionnaires rappellent que ce sont les capitaux hollandais qui ont contribué à consolider la prospérité des Etats-Unis, à une époque où l'Europe n'avait encore aucune confiance dans le maintien de la nouvelle république. Le chargé d'affaires américain a promis qu'il transmettrait sans délai la pétition à Washington, et il n'a pas dissimulé que la réclamation lui semblait de toute justice."

[Correspondance particulière de l'Abeille.]

Paris, 16 mai 1843.

Enfin la politique a repris quelque animation. La discussion amenée par le rapport de la commission d'enquête électorale a été vive, orageuse même, et celle de la loi des sucres, qui dure encore, ne l'est guère moins.

L'enquête, il faut le dire, a été fort mal faite et par ce qu'elle porte plutôt sur les personnes que sur les faits, et parce que les témoignages indirects ou des ouï-dire y remplacent trop souvent les témoignages directs. Telle qu'elle est pourtant elle révèle une corruption effrayante dans l'action du gouvernement sur les électeurs en France. Elle révèle encore combien le corps électoral est ignorant, insouciant à l'égard des intérêts du pays et combien il y a peu d'élection et des devoirs qu'elle impose aux citoyens. On vote pour l'homme, non pour l'opinion qu'il représente, et presque toujours on se détermine par des considérations d'intérêt privé. Et le mal en est déjà si grand qu'on renoncera probablement à l'avenir à se prévaloir de ce précédent pour éviter la constatation d'un fait déplorable pour les partisans d'une sage démocratie en Europe.

Aussi a-t-on vu la Chambre en masse, quoique mue par différens motifs, accueillir avec une répugnance marquée les fragmens de l'enquête que certains orateurs venaient lire à l'appui de leur argumentation. Cependant comme il fallait conclure et arriver à un vote pour sortir de cette malencontreuse discussion, la Chambre a annulé deux élections sur trois, fait qu'une seule annulation sur trois. Encore la troisième, laquelle a été validée, n'était-elle pas sans tache, mais seulement moins entachée que les autres.

Du reste, les deux partis affectent également de s'applaudir du résultat. Les ministériels citent avec complaisance un passage du rapport qui exonère en effet l'administration de tout blâme. "Nous sommes [illegible] dans la Chambre, dans les [illegible] nous vous soumettrons [illegible] de propositions spéciales, l'administration supérieure n'est mise en cause aucun [illegible], les actes blâmables de ces fonctionnaires [illegible] sont pas parus à la majorité de votre commission [illegible] particulières que [illegible] officiel." (Page 11.) Or [illegible] la commission était composée en majorité de membres de l'opposition, dans on peut affirmer que la corruption a été individuelle et l'opposition n'en est point non plus sortie les mains pures. L'opposition prétend de son côté que le soin du pouvoir était partout caché derrière les corruptions conservatrices et qu'on aurait découvert bien autre chose si la commission avait été moins gênée par l'administration. Cela rappelle l'observation de feu Diedrich Knickerbocker que les partis sont comme des balles qui se lancent mutuellement [illegible] au, enfilant ses balles [illegible].

La loi sur les sucres est maintenant en discussion. [illegible] de part et d'autre n'ont guère fait [illegible] heureuse-ment les discussions [illegible] ayant été [illegible] longtemps controversées [illegible] je ne vous en répéterai [illegible].

On a inauguré avec solennité dans les premiers jours de ce mois deux chemins de fer, celui de Paris à Orléans et celui de Paris à Rouen.

Deux autres lignes s'attendent pour commencer les travaux [illegible] vote des Chambres, mais l'obtiendront-elles? C'est encore douteux. On a soulevé, notamment contre l'une des compagnies concessionnaires, de vives oppositions dans la presse et dans le public, en exagérant beaucoup les avantages de la compagnie, oppositions qui sont malheureusement renforcées par des révélations inattendues des tripotages fort peu édifians dans lesquels se trouvent compromis des agens de l'administration. Hélas! la corruption n'est pas que dans les élections!

En Espagne la politique marche assez rapidement. Pendant que le Congrès (chambre des députés), s'occupait de la vérification des pouvoirs de ses membres, le Sénat préparait son projet d'adresse, lequel a été approuvé après de très longs débats et de légères modifications. Un paragraphe hostile à la France, [illegible] par M. Ord, a surtout provoqué de débats. Pour justifier sa politique sage et tranquille, M. Guizot avait dû dernièrement à la tribune que rien n'autorisait une intervention en Espagne, parce qu'il fallait laisser à chaque nation son libre arbitre; qu'il n'y avait qu'un seul cas où il y aurait lieu d'intervenir: celui où la royauté serait renversée; où la dynastie actuelle serait détrônée; [illegible] l'intérêt français serait compromis. C'est donc cette [illegible] hypothèse qu'a porté la critique du Sénat.

La vérification des pouvoirs terminée dans le Congrès, M. Cortina a été élu président par 93 voix contre [illegible], vice-présidents, MM. Alcino, Serrano, Madoz, Aguilar, et secrétaires, MM. Orejero, Primo, Garnica, Somoza. C'est-à-dire que la coalition a triomphé sur tous les points.

Dès lors vous devinez le 30 avril, le ministère a remis ses portefeuilles au régent. Appelé pour former un nouveau ministère, M. Cortina a demandé à sonder le terrain avant d'accepter, et deux jours après, il a vu rendre dans le sens de la cause des choses et le fractionnement des opinions de [illegible] n'était une majorité dans les deux Chambres. M. Olozaga, à son appel, n'a pas été plus heureux: il devait [illegible] popularité est [illegible] régent [illegible] le traitement d'ambassadeur [illegible].

[illegible] le Régent a fait appeler M. [illegible] de la formation d'un cabinet [illegible] conditions à son acceptation [illegible] le renvoi des favoris Valentin Ferraz [illegible]. Le renvoi de Linage était surtout [illegible] pour Espartero qui, plus indulgent [illegible] ne fait rien que par Linage son alter ego; aussi parlait-il de récompenser [illegible] Linage qui, par son caractère simple, [illegible] a plus que personne contribué à son élévation.

Mais quoiqu'il lui en eût coûté, Espartero a courbé le front sous les exigences du gouvernement parlementaire, et il a accepté purement et simplement les conditions de Lopez, lequel a composé son ministère comme suit:

Lopez, président du conseil, à la justice.
Aguilar, aux affaires étrangères.
Général Serrano, à la guerre.
Frias, à la marine.
Ayllon, aux finances.
Caballero, à l'intérieur.

La seule question qui se présente maintenant est celle de savoir si ce cabinet est viable; et là-dessus il faut attendre, quelques jours encore pour prononcer avec quelque certitude. "Ce qu'il y a de positif dans tout cela, disent les amis de don Baldomero, c'est que S. A. R. le Régent vient de donner en cette circonstance décisive un éclatant démenti aux calomnies qu'on a répandues contre lui, en lui prêtant des projets ambitieux qu'il n'a jamais eus." On verra bien.

En Orient le czar domine sans contestation: sur la question de Servie, la Porte a cédé; il lui a été impossible d'annuler l'élection reconnue de Servie comme faite au mépris des droits de la Russie qui veut qu'on sache qu'elle est la maîtresse de fait et de droit à l'abri de son protectorat. Quant au prince Michel, on n'y tient pas le moins du monde, et l'autocrate permet à l'exclure du nombre des candidats. On n'a point d'objection non plus contre le souverain actuel Georgevitch seulement, on veut qu'il soit l'élu d'une assemblée régulière, c'est-à-dire qu'il tienne, au vu et au su de tout le monde, son pouvoir, tout son pouvoir, de la Russie.

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

Havre, le 15 mai 1843.

COTON.

Depuis le départ de la semaine dernière, une bonne demande s'est de nouveau fait sentir sur le marché et une amélioration est survenue graduellement dans les prix de vendredi dernier. D'après les courtiers le baume est estimé à 2 f. par cargo sur les qualités inférieures et bonnes, et à 1 f. sur les qualités intermédiaires de bon coton. Les ventes se sont élevées à 9,910 balles de coton, soit 3,908 balles Nouvelle Orléans, de 80 f. 50 c. à 80 f.; 1,397 balles Mobile, de 57 fr. à 80 fr. et 1,663 balles Upland, de 58 à 76 fr. [illegible] Les approvisionnements pour consommation courante sont évalués à 85 balles, [illegible] 2,608 balles sont des Etats Unis et 916 balles de diverses qualités.

Havre, le 16 mai.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis, du retard de la saison, et des craintes qui en résultent que la prochaine récolte soit moins forte que celle des années précédentes, [illegible] de Liverpool, ont produit un très bon effet sur le marché et une hausse de 2 à 3 fr. s'est fait sentir. Cependant les [illegible] de l'intérieur étant moins favorables, les [illegible] étant moins importants que ceux des derniers jours [illegible] Les ventes [illegible] balles [illegible]

Havre, le 17 mai.

Le marché était calme aujourd'hui à la clôture, à cause des nouvelles peu favorables venues de l'intérieur. Les [illegible] que la hausse [illegible] le courant [illegible] commence à se calmer [illegible] la récolte de [illegible] en 104,000 balles en premières mains.

Marseille, le 6 mai 1843.

COTON.—Les transactions se sont élevées en 819 balles des Etats Unis, à une faible réduction [illegible]

Liverpool, le 19 mai 1843.

COTON.—Durant la semaine qui vient de s'écouler, la demande a été active. La spéculation surtout a pris largement part. [illegible] a été très large pour ces transactions. Durant les dix derniers jours, les spéculateurs [illegible]